

L'anatomie du ratio des frais sur opérations (RFO)



Bon nombre d'investisseurs savent ce qu'est le ratio des frais de gestion (RFG), qui constitue l'un des coûts liés à la détention d'un fonds commun de placement. En revanche, beaucoup moins d'entre eux connaissent le ratio des frais sur opérations (RFO).



QU'EST-CE QUE LE RFO ?

Le RFO représente le coût de négociation versé à l'achat ou à la vente, par l'équipe de gestionnaires de portefeuille, de titres de participation (actions) d'un fonds. Déjà publié dans des documents réglementaires comme le Rapport de la direction sur le rendement des fonds, le RFO figure aussi dans l'Aperçu du fonds, qui doit être remis au point de vente.



EST-CE QUE TOUS LES FONDS

ONT UN RFO ?

Non, le RFO ne s'applique en général qu'aux fonds qui détiennent des actions. La plupart des fonds à revenu fixe n'ont pas de RFO, puisque les commissions qu'ils paient sont déjà intégrées dans le prix des obligations.



COMMENT LE RFO EST-IL

CALCULÉ ?

Le RFO est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. On établit ce pourcentage en divisant le total des commissions sur opérations du fonds versées au cours de la période de déclaration par le total de l'actif du fonds.

Ratio des frais sur
opérations (RFO)

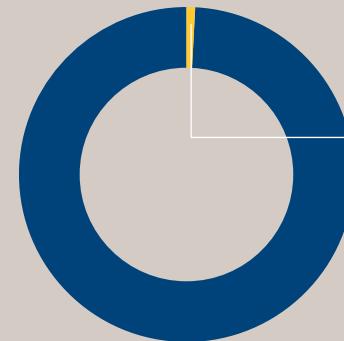


Total des
commissions
sur opérations



Total de l'actif

Si l'actif sous gestion du fonds est de 100 millions de dollars et que les gestionnaires de portefeuille versent des commissions sur opérations de 250 000 \$ au cours d'une année, le RFO du fonds s'établit comme suit :



$$\frac{250\,000\,\$\;/100\,000\,000\,\$}{=} 0,25\,\%$$

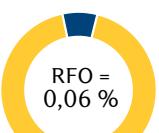


QUELS SONT LES FACTEURS INFLUANT SUR LE RFO D'UN FONDS ?

Activité de négociation	Composition de l'actif du fonds	Flux financiers du fonds	Liquidité	Bureau d'exécution des ordres
Les commissions sur opérations peuvent varier de façon importante d'un fonds à l'autre et d'une année à l'autre selon les conditions du marché, les stratégies de placement des fonds et les catégories de titres.	Comme les commissions sur opérations sont versées à l'égard des actions, mais non des obligations, les fonds équilibrés comportent en général des RFO inférieurs à ceux des fonds d'actions. Par exemple :	Plus un fonds enregistre d'entrées ou de sorties de capitaux, plus son RFO est susceptible d'être élevé.	La liquidité d'un titre dépend du nombre d'investisseurs qui cherchent à l'acheter ou à le vendre par rapport à la quantité offerte. La négociation des titres peu liquides peut être plus coûteuse que celle des titres très liquides.	Un bureau d'exécution des ordres efficace permet de réduire le total des commissions sur opérations que paie un fonds.



Fonds équilibré hypothétique



Fonds d'actions hypothétique



GESTION DES FRAIS SUR OPÉRATIONS

La taille et la portée mondiale de RBC Gestion mondiale d'actifs offrent un certain nombre d'avantages contribuant au maintien de faibles commissions sur opérations pour nos porteurs de parts.

Portée

L'un des plus importants au Canada, notre bureau d'exécution des ordres effectue des opérations peu coûteuses dans des champs d'expertise précis.

Relations à l'échelle mondiale

Notre bureau d'exécution des ordres entretient des relations avec des participants aux marchés financiers du monde entier et il cherche sans cesse la meilleure façon d'exécuter les ordres.

Investissements technologiques

La plus récente technologie permet à notre bureau d'exécution des ordres d'effectuer des recherches sur les marchés disponibles afin d'assurer la liquidité et l'exécution au mieux des ordres.

Un gestionnaire d'actifs dominant au Canada

Nous sommes un partenaire de choix pour les sociétés qui veulent émettre des actions, exécuter des opérations d'envergure ou évaluer l'activité sur les marchés. Nos négociateurs sont donc toujours au courant de l'activité et des occasions récentes sur les marchés.

Il importe au plus haut point de garder en tête que le RFO varie d'un fonds à l'autre et qu'en général, plus le RFO d'un fonds est élevé, plus l'activité de négociation du fonds est grande. Un conseiller peut aussi vous aider à mettre ce coût en perspective dans le cadre de l'évaluation d'un investissement potentiel.



LE RFO EN BREF

- Le RFO s'applique généralement aux fonds communs de placement qui comportent des titres de participation.
- Le RFO figure dans l'Aperçu du fonds visé. Le rendement des fonds communs de placement est déclaré après déduction du RFG et du RFO (le RFG et le RFO sont déduits du rendement des fonds avant le calcul et la déclaration de leur rendement).
- Le RFO peut varier d'une année à l'autre, car il traduit les opérations passées dans un fonds l'année précédente.
- En règle générale, plus le RFO d'un fonds est élevé, plus l'activité de négociation est importante dans le portefeuille du fonds.

Si vous souhaitez plus d'information sur ce qu'il en coûte pour investir dans les fonds communs de placement, adressez-vous à votre conseiller.

Veuillez consulter votre conseiller et lire le prospectus et le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Les fonds RBC, les fonds PH&N et les fonds BlueBay sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA Inc.) aux fins d'information uniquement. Il n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA Inc. prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Nous vous invitons à consulter votre conseiller avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements qui y figurent.

® / ™ Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2025